



## Notaire successions (4) bien compliquées

Par **liquirizia2718**, le **10/01/2017** à **09:37**

bonjour

notre notaire a plusieurs successions a régler :

j'explique :

mes parents ont achetés un terrain pour faire construire une maison, ce terrain a été acheté en indivision avec un ami et mon père (j'ai le document de la mairie).

- l'ami de mes parents habitait avec eux dans la nouvelle maison.
- la maison a été construite et payé avec la vente de leur ancienne demeure. l'ami ne possédait rien, il vivait en appartement avec un petit loyer.
- l'ami est décédé le 5/01/1983, (succession pas faite).
- notre papa est décédé le 11/12/1985 (succession pas faite)
- mon frère handicapé dont j'étais la tutrice est décédé le 13 mai 2014 (succession en attente suite a succession de papa pas faite).
- notre maman est décédée le 31 aout 2015 (succession en attente chez le notaire.

pour facilité le travail du notaire j'ai fais toutes les recherches pour retrouvé le fils et la bru de l'ami de mes parents

(j'ai retrouvé le fils, qui est décédé le 5 décembre 2015)

son épouse est décédée également bien avant, ils ont adoptés un fils que j'ai retrouvé, nous sommes en relation.il a 54 ans.

suite a mes recherches, j'ai reçu tous les documents actes de décès que j'ai fais parvenir a l'étude...

notre souci a toutes et a tous, c'est que les successions n'avancent pas .

nous avons téléphoné cette semaine, le notaire nous répond que ne possédant pas de fond,elle ne peut pas faire avancer le dossier, ils ont réglés avec les fonds de l'etude, la taxe fonciere....et qu'elle n'a rien touché de notre part pour ouvrir le dossier que nous lui avons confiés.

il y a cette maison sur ce terrain qui est en indivision, personne ne veut garder la maison ou en ce moment notre frère habite, nous supposons qu'il s'acquitte des factures courantes, j'ai fait changé toutes les domiciliations a son nom... il a réglé la facture d'eau avec le chequier de maman car le compte est joint...avec l'accord du notaire..

je me demande pourquoi elle ne nous a pas fait un appel de fond a nous tous, (je lui ai fais la

liste de toutes mes soeurs, neveu, niece et fils adoptif, mais a ce jour rien n'a été fait.

je précise que la succession de mon frère handicapé est chez mon notaire, qui lui attend que les choses avancent.

ma question : puis je changer de notaire pour prendre le mien j'ai l'accord de toute ma famille et fils adoptif. pour faire accélérer les choses et de plus, l'éloignement de l'étude qui devrait s'occuper de toutes ces successions est éloigné de tous.

moi meme étant dans le centre de la France cela faciliterai bien des choses, les familles habitant région parisienne

j'ai trouvé un article, nous pourrions vendre la maison aux enchères...pour faire annuler l'indivision ??? qu'en ai t il SVP merci a vous de vos réponses  
respectueusement